

□ Un passé qui ne passe pas. Bernhard SCHLINK, *Le Liseur (Der Vorleser)*, 1995.

Michael, lycéen allemand, a une liaison avec Hanna, une jeune femme d'une trentaine d'année. Il lui lit des livres à haute voix. Plusieurs années après, devenu étudiant en droit, il la retrouve accusée lors du procès des gardiennes d'Auschwitz. Il découvre alors qu'elle est analphabète, ce qui explique qu'elle tenait tant à ce qu'il lui lût des livres. C'est pourquoi elle signe aussi sans les comprendre les documents d'accusation, ce qui permet à ses co-accusés de rejeter sur elle la plupart des crimes commis. Né en 1944, Bernhard Schlink est juriste, membre du parti social-démocrate d'Allemagne et auteurs de romans policiers. Son livre est emblématique de la Vergangenheitsbewältigung, que l'on peut traduire par « affrontement avec le passé », autrement dit le conflit mémoriel ou traumatisme vécu par la jeune génération des années 1960, qui découvre que la génération précédente, celle de leurs parents, avait été – dans bien des cas – nazie.

J'ai revu Hanna en cour d'assises.

Ce n'était pas le premier des procès sur les camps de concentration, ni l'un des grands. Notre professeur à l'université, l'un des rares à l'époque qui travaillaient sur le passé nazi et sur les procès qui y avaient trait, avait fait de celui-là le sujet de son séminaire, en escomptant qu'avec l'aide d'étudiants il pourrait le suivre et l'étudier de bout en bout. Je ne sais plus ce qu'il entendait vérifier, confirmer ou réfuter. Je me souviens que dans ce séminaire on débattait de l'interdiction des condamnations rétroactives. Suffisait-il que le paragraphe motivant la condamnation des gardiens et bourreaux des camps eût figuré dans le code pénal dès l'époque de leurs actes, ou bien fallait-il tenir compte de la façon dont ce paragraphe était alors interprété et appliqué, et du fait que de tels actes n'y ressortissaient justement pas à l'époque ? Qu'est-ce que la légalité ? Ce qui est dans le code, ou ce qui est effectivement pratiqué et observé dans la société ? Ou bien est-ce ce qui, figurant dans le code ou pas, devrait être pratiqué et observé, si tout se passait normalement ? Notre professeur, un vieux monsieur revenu en Allemagne après avoir émigré, mais resté un non-conformiste de la science juridique, faisait montre, au cours de ces discussions, de toute sa science, mais en même temps du détachement de qui ne compte plus sur la science pour résoudre le problème. « Regardez les accusés : vous n'en trouverez pas un qui estime vraiment avoir eu à l'époque le droit de tuer. »

Le séminaire débuta en hiver, le procès au printemps. Cela dura des semaines. Les audiences avaient lieu du lundi au jeudi, et le professeur nous avait divisé en quatre groupes, chargés chacun du compte rendu intégral d'une journée. Le séminaire se réunissait le vendredi et travaillait à exploiter et à élucider ce qui s'était passé au cours de la semaine.

Élucidation ! L'élucidation du passé ! Nous considérions qu'en participant à ce séminaire, nous étions à l'avant-garde dans ce nécessaire travail. Ouvrant toutes grandes les fenêtres, nous faisions entrer l'air, le vent qui balaierait enfin la poussière que la société avait laissée recouvrir les horreurs du passé. Nous faisions en sorte qu'on respire et qu'on voie. Nous non plus, nous ne missions pas sur la science juridique. Il était clair à nos yeux qu'il fallait condamner. Et tout aussi clair que la condamnation de tel ou tel gardien ou bourreau des camps n'était que l'aspect extérieur du problème. Sur le banc des accusés, nous mettions la génération qui s'était servie de ces gardiens et de ces bourreaux, ou qui ne les avait pas empêchés d'agir, ou qui ne les avait pas rejetés, au moins, quand elle l'aurait dû après 1945 : c'est elle que nous condamnions, par une procédure d'élucidation du passé, à la honte.

Nos parents avaient joué sous le Troisième Reich des rôles très divers. Beaucoup de pères avaient fait la guerre, dont deux ou trois comme officiers dans la Wehrmacht et un dans les Waffen-SS ; quelques-uns avaient fait des carrières dans la justice et l'administration ; nous avions des enseignants et des médecins parmi nos parents, et l'un de nous avait un oncle qui avait été haut fonctionnaire au ministère de l'intérieur du Reich. Je suis sûr que, pour autant que nous les interrogeons et qu'ils nous répondaient, ils avaient à dire des choses fort diverses. Mon père ne voulait pas parler de lui. Mais je savais qu'il avait été privé de son poste de maître assistant de philosophie pour avoir annoncé un cours sur Spinoza, et qu'il avait gagné sa vie et la nôtre jusqu'à la fin de la guerre comme responsable éditorial dans une maison publiant des guides et des cartes de randonnée pédestre. Comment est-ce que j'en venais à le condamner à la honte ? Mais c'est ce que je faisais. Tous, nous condamnions nos parents à la honte, ne fût-ce qu'en les accusant d'avoir, après 1945, toléré les criminels à leurs côtés, parmi eux.

Nous, les étudiants de ce séminaire, nous développâmes une forte conscience de groupe. Nous « du séminaire sur les camps » : ce furent d'abord les autres étudiants qui nous appelèrent ainsi, puis nous-mêmes. Ce que nous faisions n'intéressait pas les autres ; beaucoup trouvaient cela étrange, et plus d'un carrément odieux. Je pense aujourd'hui que le zèle que nous mettions à découvrir l'horreur et à la faire connaître aux autres avait effectivement quelque chose d'odieux. Plus les faits dont nous lisions ou entendions le récit étaient horribles, plus nous étions convaincus de notre mission d'élucidation et d'accusation. Même lorsque ces faits nous coupaient le souffle, nous les brandissions triomphalement. Regardez !

C'est par simple curiosité que je m'étais inscrit à ce séminaire. Cela changeait du droit d'emption et de la responsabilité délictuelle, du codex saxon et des antiquités philosophiques. L'attitude de supériorité et d'assurance que j'avais adoptée, je ne la laissai pas à la porte du séminaire. Mais au cours de l'hiver, je pus de moins en moins rester sur mon quant-à-soi : je fus pris par les faits dont nous lisions et entendions le récit, et je fus pris par le zèle qui s'emparait du groupe. Je me persuadai d'abord que je voulais seulement partager un zèle scientifique, ou bien politique et moral. Mais je voulais davantage : je voulais partager le zèle collectif. Il se peut que les autres aient continué à me trouver distant et prétentieux. Je n'en ai pas moins éprouvé, pendant ces mois d'hiver, le sentiment reconfortant d'être intégré, et d'être en plein accord avec moi-même, avec ce que je faisais, et avec ceux avec qui je le faisais.